

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-394

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119581-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Ressources ADG PVB	N° 2026-394

**Commune du TAILLAN-MEDOC - Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie
funéraire - Subvention d'aide à l'investissement pour l'aménagement de l'extension
du cimetière - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune du Taillan-Médoc étant confrontée à la saturation de son cimetière, il apparaît aujourd'hui nécessaire de trouver des solutions afin d'accroître sa capacité d'inhumation. La commune souhaite également végétaliser son extension, notamment pour lutter contre les îlots de chaleurs.

Elle a alors fait une demande de subvention concernant l'aménagement de l'extension de son cimetière comprenant la création d'allées, la création d'une clôture, la fourniture de mobilier et l'implantation de toilettes ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces d'inhumation avec notamment la création de 176 emplacements de caveaux, de 50 emplacements cavurnes ainsi que de 33 emplacements pour des concessions en pleine terre. Cette délibération concerne uniquement les aménagements funéraires au titre du Règlement d'Intervention Cimetières et exclut les aménagements paysagers faisant l'objet d'une demande à part (au titre du Règlement d'Intervention 1 million d'arbres).

Le montant octroyé est de 108 100,00€ pour un budget total de 586 668,03€ HT portant à 18,43% la participation de Bordeaux Métropole conformément à l'application du Règlement d'Intervention cimetières communaux (délibération n°2023-444).

DEPENSES HT €		RECETTES €	
Aménagement de l'extension du cimetière existant	586 668,03€	Commune du Taillan-Médoc	478 568,03
		Bordeaux Métropole	108 100,00€
TOTAL RI CIMETIERES	586 668,03€	TOTAL RI CIMETIERES	586 668,03€

Au regard de la période limitée au cours de laquelle la commune peut procéder aux aménagements de la partie vierge de son cimetière, notamment en raison des périodes de plantation dans l'année, il apparaît alors nécessaire de permettre le commencement des opérations prévues pour l'année 2026 avant

l'attribution de la subvention et donc de déroger à la règle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et 5217-10-3 relatifs aux subventions,

VU la délibération n°2023-444 du 29 septembre 2023 du Conseil métropolitain sur le Règlement d'Intervention des cimetières communaux,

VU la délibération cadre sur les contrats de co-développement n°2023-595 du Conseil métropolitain en date du 1er décembre 2023 et la fiche n°C060465 du Taillan-Médoc,

VU la décision de Monsieur le Maire de la commune du Taillan-Médoc n°25/2026 en date du 22 juin 2026 autorisant la demande de subvention,

VU la demande n°2026-00853 formulée par la commune en date du 03 juillet 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général que représente l'aménagement d'une extension du cimetière, notamment en ce qui concerne de nouveaux espaces d'inhumation pour faire face à la saturation de son cimetière,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la commune du Taillan-Médoc une subvention de 108 100€ pour l'aménagement de son extension,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 204, article 2324, fonction 025.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--